



## Compte rendu CAPA tableau d'avancement 2015 au grade de DCIO 26 janvier 2015

### Présents :

Rectorat : M Girod (chef de la division des personnels), Mme Vignau (adjoite au chef de division) Mme Reillier (chef de bureau DP), M. Péquignot (IEN-IO)  
Elus SNES-FSU orientation : Catherine Deana, Isabelle Ledigarcher, Antoinette Hamel, Marilou Struillou  
2 Elus SGEN

### **Déclaration préalable SNES FSU orientation**

*En ces temps de changements, le SNES-FSU s'interroge sur le devenir de la profession, l'avenir de la carte des CIO et la mise en place du SPRO sur Paris.*

*Notre corps est encore en interrogation quant au nouveau statut en cours ainsi que les modalités du nouveau concours, le contenu de la formation et la création d'un nouveau tableau d'avancement qui alignera le statut des COP avec celui des enseignants (dont la hors classe)...*

*En ce qui concerne la carte des CIO: par courrier du 14 mars 2014, la ministre de l'éducation nationale a invité les Recteurs à «engager ou à intensifier le dialogue avec les personnels concernés pour construire la carte cible des CIO». Il a été demandé aux recteurs de lui «faire parvenir les propositions de réaménagement de la carte des CIO» de leurs académies.*

*En ce qui concerne les CIO de Paris, nous ne pouvons que constater un silence complet... Quelles ont été les propositions pour l'académie de Paris? Quelle est la réponse du Ministère?*

*Nous demandons l'instauration d'une réelle concertation avec les élus du personnel pour que le dialogue social soit maintenu. Par ailleurs, le SNES/FSU rappelle qu'il s'oppose à toute fermeture ou fusion de CIO et demande donc le maintien de tous les CIO parisiens.*

*Au sujet du SPRO: par la loi du 5 mars 2014, le gouvernement a défini les compétences respectives des régions et de l'Etat sur la formation professionnelle et l'orientation. La Région est chargée de coordonner les actions des organismes, hors éducation nationale, concourant à l'information et au premier accueil des jeunes sortis du système scolaire, ainsi que des adultes, dans le cadre du SPRO.*

*Madame la Ministre a signé le 28 novembre 2014 avec l'ARF une convention qui, par des formulations floues, peut conduire certaines régions à penser qu'elles auront la possibilité de piloter toute la chaîne de l'orientation et s'arroger le droit de dicter aux CIO, aux CO-Psy et aux DCIO leur manière de travailler, ce que nous ne pouvons évidemment pas accepter.*

*Le SNES réclame que la convention Etat / Région soit respectueuse de nos missions prioritaires, de notre statut, de nos pratiques et des modalités de fonctionnement des CIO de l'académie de Paris.*

*Là encore, le SNES-FSU demande l'instauration d'une réelle concertation avec les élus du personnel.*

*Par ailleurs, nous considérons que le transfert par le SAIO d'un mail syndical ou d'une association ne relève pas du dialogue mais d'un parti pris.*

*Le SNES-FSU demande donc l'arrêt du transfert de ce type de mails afin d'éviter toute suspicion de connivence entre un syndicat ou une association et l'administration.*



## **REPONSES DE M. PEQUIGNOT AUX DECLARATIONS PREALABLES**

Carte des CIO : pas de réponse de la ville de Paris car le Recteur n'a pas tranché.

3 hypothèses ont été remontées au Ministère :

- on ne change rien, tout reste en l'état.
- 1 CIO par bassin
- 3 CIO d'état + CIDJ comme 4<sup>ème</sup> lieu d'accueil

**A notre questionnement sur le CIDJ, il est répondu qu'il ne s'agit que d'une hypothèse, apparemment du ministère... Néanmoins, on peut s'interroger sur ce choix révélateur de choisir une association, avec des financements privés ?**

SPRO : pas d'information pour le moment.

Mails envoyés par le SAIO (relais de mails syndicaux SGEN et ANDCIO) : il s'agit d'une erreur. M. Péquignot assure que tout sera mis en œuvre pour que cela ne se reproduise plus.

## **COMMISSION DE REFORME**

Elections des représentants (2 titulaires + 2 suppléants)

Titulaires : Marilou Struillou + 1 SGEN

Suppléants : Catherine Deana, Isabelle Ledigarcher

## **TABLEAU D'AVANCEMENT 2015 AU GRADE DE DCIO**

8 candidats / 8 avis favorables

Parmi les 8 candidats :

4 sont des faisant fonction de DCIO en 2014 - 2015

4 sont CO-P à l'INETOP

Nous nous interrogeons sur les critères d'attribution des notes pour certains éléments du barème :

- Situation spécifique : faisant fonction de DCIO : respect de la note de service N° 2014-174 du 16/12/2014 pour l'attribution de la note
- Aptitude aux fonctions animation – coordination (aptitude à encadrer une équipe, sens du travail en équipe, disponibilité – Aptitude à la négociation, ouverture d'esprit, capacité d'expertise) : pour ces 2 éléments du barème, nous considérons que les notes attribuées aux collègues de l'INETOP ne reflètent pas la réalité de leur travail. Malgré nos demandes insistantes, l'administration a refusé de remonter leurs notes.

## **CONCLUSION**

Vos élues SNES-FSU ne sont pas satisfaites des réponses apportées par l'administration aux questions sur la carte des CIO et sur le SPRO.

**En conséquence, nous rédigeons un courrier pour une demande d'audience auprès du Recteur de l'académie de Paris ainsi qu'auprès du CSAIO afin de demander des éclaircissements sur les choix faits notamment pour les CIO.**